

Mise à jour de la Fiche technique 4.1 du PARE :

Nom du projet : Cueillir des mollusques aux Iles-de-la-Madeleine

Préface : Activité préconisée dans la fiche d'activité No 5, déposée auprès d'Environnement Canada dans le cadre de la planification annuelle 2011-2012

Thématique : Santé humaine

Priorités visées : Réduire à la source le rejet d'eaux usées dans la Petite Baie et au Bassin pour la réouverture des secteurs coquilliers sans restriction



PROBLÉMATIQUE

À la suite de la consultation publique (mai 1999) qui a mené à la rédaction du Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE) des Îles-de-la-Madeleine (2002), la qualité des eaux coquillères était un sujet d'intérêt au sein de l'archipel, lequel continue toujours d'être bien actuel. En effets les eaux côtières, recherchées notamment pour l'aquaculture et la cueillette de mollusques, sont exposées à divers vecteurs de contamination et une attention particulière doit être portée au statut du secteur visé, avant toute activité de cueillette. Actuellement on compte pour la région des Îles-de-la-Madeleine 20 secteurs ouverts à l'année à la cueillette artisanale et 25 fermés soit à l'année ou à certaines périodes. Des secteurs à potentiel économique comptent d'ailleurs parmi ces derniers. Aux Îles comme ailleurs dans les maritimes, trois motifs peuvent justifier la fermeture d'un secteur coquillier. Le premier pour des raisons de conservation, le second pour cause de biotoxines naturelles (produites par de petits organismes marins) et qui implique l'interdiction de pêches à certaines périodes de l'année et le troisième, la contamination bactériologique qui constitue le principal motif de la plupart des fermetures. Notons que des secteurs peuvent également être fermés s'ils ne représentent pas d'intérêt particulier à la cueillette et cessent tout simplement d'être analysés (Mme S. Pereira et M. Y. Lamontagne, communications personnelles). C'est le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) qui détient le pouvoir de fermeture/ouverture des sites, en considération des recommandations d'Environnement Canada (EC) et de l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) qui mesure annuellement la qualité de l'eau et de la chair des mollusques.

Lorsque présente, la contamination bactériologique, d'origine directe ou diffuse, est surtout engendrée par les rejets d'eaux usées non convenablement traités en provenance des bâtiments/résidences isolés, i.e. qui ne sont pas rattachés à un réseau collectif municipal. Aux Îles, cette dernière représente également la plus grande source de contamination bactériologique du milieu naturel. Au cours des dernières années des efforts notables du milieu et de la Municipalité ont permis à un certain nombre de résidences isolées d'améliorer leur traitement d'eaux usées. Notons entre autre l'implantation du réseau d'égout dans les secteurs situés à proximité des puits ou encore, dans les zones hautement densifiées du territoire madelinot. Il n'est toutefois pas aisé de procéder à une telle démarche sur l'ensemble du territoire, car bien qu'utilisé par quelques 1440 résidences (sur environ 6000), soit moins de 30% des résidences, le réseau municipal de traitement des eaux usées tend tout de même à être saturé (M. D. Richard inspecteur municipal, communication personnelle). De plus, le faible niveau de percolation du sol madelinot ainsi que le coût élevé associé au test de percolation dorénavant exigé par les normes québécoises, complexifient la démarche et augmentent considérablement les coûts de mise aux normes, déjà onéreux.

À la demande de la Municipalité, une étude est actuellement en cours, menée par une firme de consultants, afin d'identifier des alternatives à la conformité des résidences. On estime toujours à quelque 70% le nombre

d'habitations utilisant des installations septiques autonomes, dont près de la moitié ne seraient pas conformes à l'égard du règlement provincial sur le rejet et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Outre la qualité du milieu naturel et les activités de cueillette récréative et commerciale, la contamination par les eaux usées non convenablement traitées représente également un risque pour la qualité de la nappe phréatique. Les Îles-de-la-Madeleine sont l'un des seuls endroits au Québec où l'eau potable disponible pour la consommation humaine est uniquement d'origine souterraine et classée A. Ainsi, il est primordial pour les Madelinots de protéger à la source la qualité de cet or bleu.

À ce jour, les interventions sur le terrain sont généralement effectuées suite à une plainte d'un tiers citoyen ou encore par l'initiative d'un propriétaire qui désire se conformer à la réglementation. Fiche technique 4.2- *Inventaire des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées*.

SOLUTION ENVISAGÉE

RAPPEL – SOLUTIONS ENVISAGÉES DANS LE PARE EN 2002

Identifier les sources de pollution, tracer des pistes de solutions et les mettre en œuvre.

Phase 1 : Caractérisation des sources de pollution : préciser les sources de pollution autour de l'archipel et proposer des pistes de solutions d'assainissement.

Phase 2 : Mise en œuvre d'actions pour réduire les sources de pollution : Les secteurs identifiés prioritaires dans une première phase, devront faire l'objet de travaux de nettoyage et/ou d'assainissement pour atteindre cet objectif.

ÉVOLUTION - DE 2002 À AUJOURD'HUI

Plusieurs actions ont été menées afin de caractériser les sources potentielles de pollution et mettre en œuvre des interventions aux endroits jugés prioritaires (ex : secteurs de la Dune du Sud au Havre-aux-Maisons et du Barachois à Fatima). La démarche poursuit actuellement son cours entre autre par le travail de la Municipalité. Aussi, certaines initiatives ont permis la réouverture de secteurs fermés dont le A-16.2.1.1 *Camping du Gros-Cap*, qui constitue l'un des deux secteurs issus de la division du secteur A-16.2.1 *Anse aux Étangs*, initialement nommé. Ce processus a été entamé suite à une volonté citoyenne et corporative d'ouvrir une partie du secteur, après que des travaux de conformité aient été apportés à un système de traitement d'eaux usées à proximité.

Ci-dessous, quelques activités réalisées dans le milieu en lien avec la fiche technique 4.1 *Cueillir des mollusques aux Îles*

Projet *Cueillir des mollusques aux Îles*. Identification et cartographie des sources de pollution ponctuelles et diffuses au niveau de secteurs coquilliers ciblés (fermés ou ouverts conditionnellement) et ayant un bon potentiel de cueillette (C.ZIP 01). Réalisation d'un scénario d'assainissement des eaux coquillières (collaboration C. ZIP et Municipalité). Une rencontre publique avait permis de prioriser les secteurs à assainir.

Campagne d'information et de sensibilisation citoyenne sur les liens entre la qualité des eaux coquillières, la gestion domestique des eaux usées et la santé humaine aux Îles (C. ZIP 01).

Cartographie de l'état des secteurs coquilliers des Îles (02, 10)

Implantation d'un centre régional de traitement des boues de fosses septiques au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR). Vidange des fosses aux 2 ans pour les résidences habitées à l'année et aux 4 ans pour celles habitées moins de 6 mois/an (Municipalité et intervenants 02)

Règlementation municipale permettant la vérification de la fréquence de la vidange des fosses septiques. L'entrepreneur (Lavage industriel Vigneau) fourni un rapport pour chaque résidence vidangée. Un service assure la vidange des fosses septiques aux deux ans pour les résidences habitées à l'année et aux quatre ans pour celles habitées moins de six mois par an (Agglomération des Îles 02).

Mise en place d'un comité de travail œuvrant à mieux connaître la situation sur la disposition des eaux usées des résidences isolées et proposer des pistes de solutions (02). Plus ou moins actif.

Prolongement du réseau d'égout du Grande-Ruisseau (04-05) et des villages de Fatima et de Cap-aux-Meules (08, 09). Ces travaux réalisés par la municipalité ont permis d'augmenter de plus de 150 unités le nombre de bâtiments desservis sans compter les nouvelles constructions qui sont venues s'y greffer par la suite.

Raccordement au réseau d'égout municipal d'un camping (10) et de 17 terrains en zone villégiature (11).

Prélèvement d'échantillons d'eaux dans 2 secteurs coquilliers par une méthode de *suivi de sources microbiennes* *Microbial Source Tracking (MST)* et identification de l'origine des sources de contamination fécale, soit humaine ou animale (Environnement Canada (EC), Pêches et Océans Canada (MPO) et C. ZIP 05). Résultats peu probants étant donné les limites de la méthode d'analyse.

Inventaire de la population de phoques communs et gris dans la lagune de la Grande-Entrée aux fins d'identification des sources possibles de contamination (C. ZIP et collaboration MPO 05, 06, 07). La présence de phoques a été identifiée comme source de contamination du secteur A-10.1.3.

Inventaire des *Parcs à roulotte* permettant à la municipalité d'encadrer l'activité par des mesures (dont la conformité de la gestion des eaux usées) et autoriser l'activité de façon circonscrite et ciblée en secteurs identifiés (Municipalité 08, 09).

Caractérisation des activités de cueillette de mollusques, de l'achalandage des secteurs coquilliers et sensibilisation des cueilleurs au sujet de la réglementation et le respect des zones fermées (Comité de cueilleurs repères, initiative du Comité consultatif des mollusques, relevant du MPO 09, 10).

Caractérisation des perturbations associées à 13 ruisseaux reconnus pour la reproduction de l'éperlan arc-en-ciel et réalisation de travaux de restauration (C.ZIP et divers partenaires 10,11). Par l'entremise d'activités de compensation plusieurs projets ont été réalisés dans les cours d'eau de l'archipel.

Réalisation de guides de gestion des eaux usées *Si l'eau m'était comptée (volet municipal)* et *Si l'eau m'était contée (volet population)*. Sensibilisation des propriétaires ayant un système isolé de traitement des eaux usées ainsi que les autorités municipales sur l'importance de bien aménager, opérer et entretenir les installations (C. ZIP 06).

Inventaire et diagnostic de 82 résidences isolées. On estime que 77 % des installations septiques présentent des risques de contamination directe (42 %) et indirecte (35 %) (Municipalité).

Étude commandée par la municipalité à une firme de consultants pour l'élaboration d'un programme de mise aux normes (début en 10, en cours).

Étude portant sur l'inventaire et le diagnostic de conformité des 4150 résidences et autres bâtiments isolés (avec installations septiques autonomes et des interventions de mise aux normes (10).

RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LE PROJET

Dresser un portrait complet de la problématique des rejets isolés mal épurés (inventaire, caractérisation des sols)

Assurer un suivi et un encadrement des résidences avec système autonome et appliquer la réglementation sur le traitement et le rejet des eaux usées.

Poursuivre la recherche de solutions novatrices et économiquement plus accessibles pour la mise aux normes des installations septiques.

Concentrer les efforts visant l'assainissement des rejets d'eaux usées dans les secteurs jugés névralgiques (milieux humides, cours d'eau, zones côtières).

Trouver du financement pour aider les citoyens à se conformer, développer des incitatifs pour les encourager en ce sens et mener des actions auprès de certains acteurs tels que les succursales financières et les consultants en percolation des sols afin de faciliter la réalisation des travaux de conformités, peu accessibles.

Poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information auprès de la population et des divers utilisateurs, entre autre sur les secteurs fermés à la cueillette et les raisons de leur fermeture.

Optimiser le rôle du comité de travail «Eaux usées»

DÉFINITIONS SOMMAIRES DES RÉGLEMENTATIONS ASSOCIÉES À LA THÉMATIQUE

Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) : Conçu pour déterminer et évaluer toutes les sources de pollution des eaux visées par la production et la cueillette de mollusques bivalves, dans l'objectif de protéger les Canadiens des risques pour la santé associés à la consommation de mollusques bivalves contaminés. Géré conjointement par l'ACIA, EC et le MPO.

Le gouvernement canadien gère la cueillette des mollusques en fonction des deux règlements suivants : le Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé et le Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985.

1. Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985: Relève de la Loi fédérale sur les Pêches et concerne la gestion et la répartition des ressources halieutiques de la côte Atlantique du Canada.

2. Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé : Relève de la Loi fédérale sur les Pêches et autorise le gouvernement à contrôler la pêche dans les zones touchées par la contamination ou la toxicité. Le Règlement donne au MPO le pouvoir de fermer toute pêche pour laquelle les concentrations de toxines ou la contamination deviennent inacceptables.

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22): Adopté en vertu de la Loi provinciale sur la Qualité de l'Environnement. Le règlement stipule que « Nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée ». La Loi sur la qualité de l'environnement, s'applique aux résidences de 6 chambres et plus correspondants à un débit supérieur à 3240L/jr.

ACTEURS CONCERNÉS ET LEUR RÔLE

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine: Responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8). Intervient dans les cas où le débit total quotidien d'un bâtiment. est inférieur à 3240l/jr (6 chambres). Accompagne le citoyen dans son processus de mise aux normes.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP): Mandataire de la Loi sur la Qualité de l'environnement, le ministère intervient dans les cas où le débit total quotidien d'un bâtiment est supérieur à 3240 litres.

Environnement Canada (EC): Effectue des analyses de l'eau et responsable d'émettre ses recommandations au MPO selon les résultats obtenus pour chaque secteur coquillier.

Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA): Effectue des analyses de la contamination dans la chair des mollusques, incluant les biotoxines, et d'émettre ses recommandations au MPO. Contrôle également la qualité des mollusques en usine de transformation et l'exportation en conséquence.

Ministère des Pêches et des Océans (MPO): Responsable des décisions et des interventions de fermeture de secteurs coquillés, suite aux recommandations d'EC et de l'ACIA ou encore, pour des fins de conservation.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ): Contrôle la vente de mollusques en effectuant des analyses sur les produits commercialisés à l'intérieur de la province.

Organismes en environnement: Collaborent avec les instances municipales et gouvernementales. Réalise des activités d'accompagnement, de sensibilisation et d'information des citoyens.

Citoyens: Responsable de s'informer de la réglementation en vigueur et des mécanismes de mise aux normes. Contribue à créer des retombées positives pour l'ensemble des madelinots et du milieu.

RÉFÉRENCES

Documents

AGGLOMÉRATION DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2009). *Schéma d'aménagement et de développement révisé «Version définitive»*. 299 pages

ATTENTION FRAGILES (2010). *Vers un plan stratégique d'intervention en environnement pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Document de travail des participants*. 85 pages

COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2002). *Plan d'action et de réhabilitation écologique des Îles-de-la-Madeleine*. 115 pages

COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2002). *Cueillir des mollusques aux Îles-de-la-Madeleine*

COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2002). *Campagne de sensibilisation sur la cueillette de mollusques aux îles-de-la-Madeleine*

COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2008). *Guide sur la gestion des eaux usées. Si l'eau m'était contée...* 7 pages

ENVIRONNEMENT CANADA (2011). *Recommandations de classification*, Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. 311 pages.

SÉNÉCHAL J. (2005). *État du Saint-Laurent La salubrité des eaux coquillières*. Direction générale des sciences et de la technologie, Environnement Canada.

Documents électroniques

COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2010). *Documentaire réalisé dans le cadre du projet À la rescousse de nos précieux cours d'eau!*

Environnement Canada. Page consultée le 16 décembre 2011. *Nom de la page*. En ligne Adresse URL : www.environnementcanada.ca

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Page consultée le 16 décembre 2011. *Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine 2010-05-11*. En ligne Adresse URL : www.muniles.ca.

Pêches et Océans Canada. Page consultée le 8 mars 2012. *Fermeture des secteurs coquilliers*. En ligne Adresse URL : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/back-fiche/2003/mar03-fra.htm>

GOUVERNEMENT DU CANADA. Page consultée le 8 mars 2012. *État des secteurs coquilliers*. En ligne Adresse URL : http://www.mollusca.gc.ca/secteur_etat_f.asp

Gouvernement du Canada. Page consultée le 8 mars 2012. *Les nouvelles dispositions du Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985*. En ligne Adresse URL : http://www.mollusca.gc.ca/permis_cueillette_f.asp

COMITÉ ZIP DES ILES-DE-LA-MADELEINE. Page consultée le 8 mars 2012. *Publications et réalisations*. En ligne Adresse URL : http://www.mollusca.gc.ca/permis_cueillette_f.asp

Agence canadienne d'inspection des aliments. Page consultée le 8 mars 2012. *Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques*. En ligne Adresse URL : <http://www.inspection.gc.ca/aliments/poisson-et-produits-de-la-mer/salubrite-des-mollusques/fra/1299826806807/1299826912745>

Gouvernement du Canada. Page consultée le 8 mars 2012. *Gestion de la pêche du poisson contaminé*. En ligne Adresse URL : http://www.entreprisescanada.mb.ca/page_daccueil/guides/agence_des_services_frontaliers_du_canada_asfc/peches_et_oceans_canada_mpo/gestion_de_la_peche_du_poisson_contamine/

Communications personnels au cours de la rédaction

Mme Catherine Bernier. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Mme Lucie D'Amours, enseignante de biologie et conseillère pédagogique. Campus des Îles-de-la-Madeleine.

Yves Lamontagne. Coordonnateur des activités de terrain, Monitoring de la qualité des eaux marines - Québec / Direction des sciences et de la technologie / Environnement Canada

M. Yves Martinet, directeur. Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine.

Mme Selma Pereira, biologiste de secteur. Ministère des Pêches et des Océans du Canada.

Mme Solange Renaud. Ministère du Développement durable, Environnement et Parc.

M. David Richard, inspecteur municipal (collaboration de M. Serge Bourgeois, aménagiste, chef du Service d'urbanisme et M. Benoît Boudreau, coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique). Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Mme Denyse Hébert, biologiste.